

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°579

SÉANCE DU 12 MARS 2025

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 03/03/2024

Date d'affichage : 17/03/2024

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Damien BRICOUT, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGUIN, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Claude FERET, Pierre GUILLEMANT, Claude LECORNET, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Arnold NORMAND, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Eric POULAIN, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Murielle ROUSSEL, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Daniel TABARY, Bernard TOURNANT.

Absents excusés / Pouvoirs :

Sébastien BERTOUT donne pouvoir à Michel SEROUX, Michel BLONDEL donne pouvoir à Evelyne DROMART, Daniel BOUQUILLON donne pouvoir à Daniel TABARY, Olivier DEGAUQUIER, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Charline DUMOULIN, Ingrid DREMAUX donne pouvoir à Michel MATHISSART, Gérard DUE donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGHIN, Léon LEBAS, Jean-Paul LEBLANC donne pouvoir à Claude LECORNET, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude LEVIS donne pouvoir à Pierre ANSART, Bernard MILLEVILLE, Jean-Luc TILLARD, Alain VAN GHELDER.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26
- Votants : 36
- Pouvoirs : 10

Vote :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAV 2025

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création en février 2007 relative aux prestations d'action sociale, l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMAV », association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle.

L'assiette de la cotisation est la masse salariale du Scota de l'année n-2 soit 2023, sur la base de 1,1 % de la masse salariale (hors agents mis à disposition) de n-2, notre cotisation est amené à baisser de de 1423 € à 1260 € (une chargée de mission urbanisme ayant quitté le Scota en Septembre 2023). Compte tenu de la situation financière du COS, il est proposé un montant de subvention de 943 € (25.19 % de retiré compte tenu de leur trésorerie excédentaire)

Vu l'avis du bureau syndical ,

Le Comité Syndical attribue pour l'année 2025 une subvention de 943 € à l'association précitée et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2025.



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL